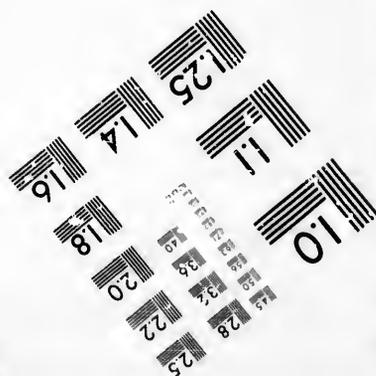
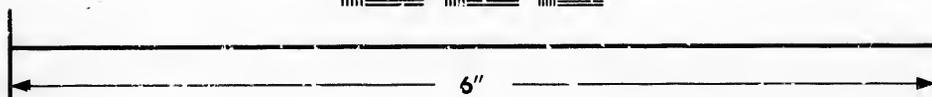
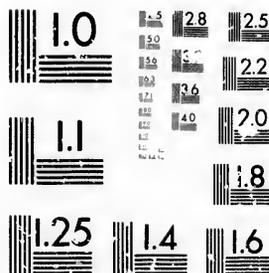


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4303

15 28
16 32
18 22
20 25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

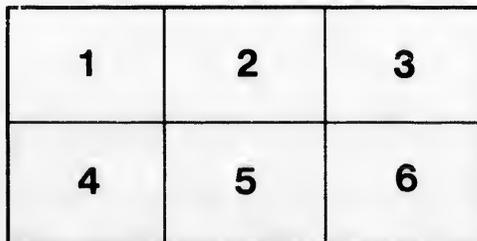
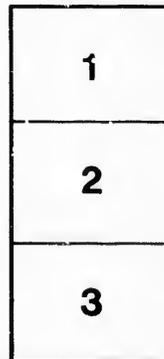
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
modifier
une
page

trava
o
pelure,
à



Edmund Dawson

*An attack upon the Archbishop of Quebec
and his Grand Vicar.*

IL Y A DU

LIBERALISME ET DU GALLICANISME

*See p 40 for an abstract of desired
legislation in the interest of the Church*
En Canada

Abol. Gallican Laws - & Code de Curie

PAR

LUIGI

(DE LA REDACTION DU "FRANC-PARLEUR")

MONTREAL

IMPRIMERIE "LE FRANC-PARLEUR," 22, RUE ST-GABRIEL

1873

1875

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1. 3875.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

*This writer wishes to substitute the lives of
the Saints instead of classic authors
in schools* IL Y A DU

LIBERALISME ET DU GALLICANISME

En Canada.

Comme on le sait malheureusement trop, M. Raymond, supérieur du collège de St. Hyacinthe, a dernièrement lancé dans le public les deux affirmations suivantes : " Ici, au Canada, il n'y a pas de libéralisme dans le sens condamné par le vicaire du Christ. Ici, point de gallicanisme non plus. "

Il est étonnant, triste, infiniment déplorable même d'entendre un homme tel que M. Raymond parler de la sorte, puis s'efforcer de convaincre ceux qui l'écoutent qu'il est rigoureusement dans le vrai. C'est triste et déplorable pour lui ; c'est triste et déplorable, eu égard à ceux qui ont appris à respecter sa parole et qui, sur l'autorité de cette parole, professeront avec plus d'assurance que jamais des maximes dont la perversité est d'autant plus grande qu'elle est plus habilement déguisée. Il a beau dire qu'il est plein de zèle pour l'honneur de notre nom et qu'en conséquence il sent le besoin de proclamer que l'orthodoxie est générale parmi nous, ce zèle, pour la gloire de notre nom, ne doit point aller jusqu'à un excès coupable. On n'aime point vé-

ritablement son pays quand, par une fausse tendresse, on lui cache ses misères pour lui épargner une honte salutaire et le souci de prendre les moyens de se réformer ; on travaille très-efficacement à déshonorer un nom lorsqu'on l'affuble d'épithètes élogieuses au détriment de la vérité.

A l'exemple de beaucoup d'autres, M. Raymond dépense ses forces au service du libéralisme modéré, du libéralisme soi-disant catholique. Qu'il répète tant qu'il le voudra, qu'il condamne ce libéralisme, il le caresse cependant dans toutes ses diverses manifestations puisqu'il nie sa présence parmi nous au moment où il y domine de la façon la plus alarmante. C'est peu de rejeter, de condamner un mot, si l'on affectionne toutes les choses que ce mot désigne et abrite sous sa signification ; ce n'est même rien du tout.

Je remarquerai néanmoins ici, que M. Raymond n'admet point que le libéralisme soit condamné dans toute sa généralité. Il dit, en effet, qu'ici, au Canada, il n'y a pas de libéralisme dans le sens condamné par le vicaire du Christ. La conclusion qui découle nécessairement de cette assertion, c'est qu'il existe un libéralisme que l'Eglise n'a point flétri. Je serais curieux de savoir quel est ce libéralisme, car jusqu'ici tous les écrivains tant laïques qu'ecclésiastiques, dont l'orthodoxie ne saurait être révoquée en doute, ont admis que tout libéralisme est condamné, quelle que soit son espèce, quelle que soit son degré.

Comme le libéralisme modéré, qu'on appelle aussi libéralisme-catholique, est surtout la plaie qui nous ronge, je rappellerai en quoi il consiste et je ferai ensuite voir qu'il est bien réellement condamné. Après cela je mentionnerai certains

faits qui établiront d'une façon péremptoire la présence parmi nous et même le règne de ce funeste élément.

Le libéralisme-moderé ou libéralisme-catholique enseigne que la paix, la tranquillité, la conformité de pensées et de sentiments sont des biens si précieux que, pour les obtenir, on peut sacrifier certains droits de la vérité ; que, pour se concilier ceux qui professent l'erreur, les amener insensiblement à l'abjurer, il est permis de faire quelques concessions, de plier tant soit peu certains principes aux manières de voir des adversaires, quand ces principes choquent trop par leur inflexibilité ; que plusieurs vérités ne sont pas après tout si importantes qu'il faille les défendre au prix de n'importe quel sacrifice ; qu'il ne faut pas compromettre son influence, son autorité, ses intérêts en soutenant des causes justes, lorsqu'on n'a pas la certitude d'arriver à un heureux résultat ; qu'il faut cesser de proclamer la vérité ou de la défendre, si l'on déplaît par là à ceux qui n'aiment point la vérité, si on les choque, si on les irrite ; qu'on peut, lorsqu'on est constitué en autorité, poursuivre dans une voie fautive, afin de ne pas compromettre cette autorité ; qu'il vaut mieux se taire et laisser certaines vérités dans l'oubli que d'exposer la religion, chose si sainte, à recevoir de nouveaux outrages de la part des impies ; que la charité exige qu'on laisse en repos certaines personnes qui professent l'erreur de bonne foi et la propagent de même, car leur ouvrir les yeux, c'est les humilier et les contrister profondément ; qu'aujourd'hui la société est constituée de telle sorte qu'on ne peut travailler à supprimer la liberté de l'erreur et du mal, sans

étouffer en même temps la liberté du bien ; qu'enfin, dans les discussions, les polémiques, même dans les écrits purement didactiques, il y a des vérités qui doivent être énoncées, si on les énonce, de manière à ne pas être comprises de tous, car autrement on ferait trop de bruit, on troublerait la paix, on blesserait peut-être la charité.

En deux mots, voici ce qui caractérise le libéralisme qui se dit catholique : parfois il dénature, il amoindrit la vérité sous prétexte qu'elle a besoin d'adoucissements, et il travaille ainsi très-efficacement, sans se l'avouer, au profit de l'erreur ; le plus souvent il n'agit pas directement contre la vérité ; il ne propage pas, il ne défend pas l'erreur ; mais il la favorise indirectement par la ligne de conduite qu'il conseille à ses partisans de suivre.

Maintenant, ce modérantisme ou ce libéralisme modéré, soi-disant catholique, est-il vraiment condamné par l'Eglise ? Oui, et très-expressément.

En effet, la dernière proposition, que Pie IX condamne dans le *Syllabus* est celle-ci : “ *Le Pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne.* ”

Qu'est-ce à dire ? Ou les mots n'ont plus de sens, ou cela signifie que tout système d'accommodement entre la vérité et l'erreur est réprouvé ; qu'aucune espèce de conciliation entre l'une et l'autre n'est admissible. Or, quel que soit le moyen par lequel on cherche à ménager l'erreur, à ne point la contrecarrer ouvertement, à lui laisser la faculté de se produire sans éprouver de vives contradictions, à ne déranger ses affaires

que le moins possible, consistât-il dans le silence ou dans une simple abstention, ce moyen tend à accorder, à concilier l'erreur avec la vérité, à leur permettre de vivre l'une à côté de l'autre en aussi bons rapports que possible. Donc le libéralisme-catholique, qui n'est autre chose qu'un moyen imaginé pour ménager l'erreur, quoiqu'on ne la professe pas soi-même, pour lui opposer une résistance qui ne l'irrite point et ne lui fasse point jeter les hauts cris, pour lui laisser enfin la liberté d'action qu'elle réclame afin de travailler comme elle l'entend, est expressément et formellement condamnée par l'Église.

Cela étant parfaitement démontré, il ne me reste plus qu'à établir l'existence du libéralisme-catholique au milieu de nous. Je le ferai en signalant quelques-uns des principaux actes par lesquels il s'est manifesté, surtout ces dernières années. Ces actes sont fort nombreux ; la difficulté ne consiste donc pas à les chercher et à les découvrir, mais à choisir dans le grand nombre ceux qui donnent une plus juste idée du mal que cette erreur si subtile a causé à notre jeune société.

Je ne crois pouvoir atteindre mieux le but que je me propose qu'en montrant à l'œuvre un homme dont l'action est la résultante d'une multitude d'autres actions. Il n'est pas un chef de parti, à proprement parler, car il n'a ni les talents brillants, ni les lumières, ni les autres qualités qui conviennent à celui qui joue semblable rôle, mais, à cause de sa médiocrité même, il est devenu, un concours de circonstances assez singulières l'ayant élevé à une haute position, un instrument docile et précieux dans les mains de ceux qui ne se sent pas fait scrupule de l'exploiter en le flat-

tant. Désireux d'exercer une grande influence, il est au service des idées et des mesquines passions d'une foule d'intrigants, de libéraux et de gallicans qu'il s'imagine cependant diriger. Il les sert ainsi doublement : c'est un masque et un instrument. Du reste, c'est un excellent homme, chez qui l'on trouve un cœur d'or et de hautes vertus. Il s'appelle M^r le G.-V. Cazeau.

Voyons-le donc un peu à l'œuvre, car, comme je viens de le dire, eu égard à sa position et à l'action qu'on exerce sur lui, ses actes sont bien plutôt ceux d'une légion que d'un simple particulier.

Pour ne pas remonter plus haut qu'en 1865, je rappellerai qu'alors on travaillait dans la presse de Québec à faire naître le goût des études chrétiennes et catholiques. On voulait, au moyen d'écrits, aussi irréprochables pour le fond que pour la forme, persuader qu'il était temps d'en venir à mettre sérieusement en pratique les prescriptions de l'encyclique *Inter multiplices* relativement à l'éducation de la jeunesse. Afin de donner une preuve sans réplique que les vies de nos Saints valent autant pour le moins, au seul point de vue de l'intérêt, que les vies des prétendus grands hommes du paganisme greco-romain, on donnait de temps en temps, notamment dans le *Courrier du Canada*, une esquisse de la vie de certains saints. Un jour enfin fut publié le martyre de l'héroïque vierge chrétienne, Fébronia. Or, comme l'histoire de son martyre dit que l'illustre vierge fut dépouillée de ses habits sur la place publique par des bourreaux qui voulaient user d'un raffinement de barbarie, M. le G.-V. Cazeau, à l'instigation de ceux qui ne pouvaient souffrir qu'on parlât de christianiser davantage l'enseignement, choisit

la circonstance pour adresser au *Courrier* un *Communiqué* qui le ramenât au devoir. Il disait dans ce *communiqué* que nulle part dans les auteurs païens on ne trouverait des descriptions ou des narrations qui alarmassent autant la pudeur que le *déshabillé* qui régnait dans l'histoire de sainte Fébronia.

Si ce *communiqué* ne blessait pas la vérité chrétienne au profit de l'erreur païenne, il n'y a plus ni vérité ni erreur.

Quelques semaines après la publication d'une pièce aussi significative, M. le G.-V. Cazeau visitait toutes les imprimeries de Québec et faisait stricte défense, avec menaces d'encourir sa disgrâce, celle du Séminaire et de l'archevêché de Québec, si l'on allait contre cette défense, de rien publier en faveur de la réforme chrétienne de l'enseignement, dans le sens de l'Encyclique *Inter Multiplices*. En même temps, non-seulement il laissait publiquement attaquer l'enseignement chrétien et prôner l'enseignement païen, mais, de plus, il encourageait fortement ceux qui écrivaient dans ce sens-là.

S'il apprenait que, même dans les diocèses étrangers, quelqu'un élevait la voix pour affirmer que l'idée chrétienne doit pénétrer tout enseignement, de suite il lui écrivait pour le ramener à l'ordre selon lui, ou au moins l'engager à se taire. M. Raymond doit en savoir quelque chose par son expérience personnelle.

Enfin, M. le G.-V. Cazeau exerça tant de tyrannie contre ceux qui tentaient, pour le plus grand bien de l'Eglise et de l'Etat, de faire prévaloir parmi nous la réforme chrétienne de l'enseignement, réforme voulue par Pie IX, qu'ils fu-

rent obligés de se cacher pour écrire, de recourir aux brochures et de les faire imprimer à grand frais à une grande distance de Québec.

Si, dans tout ce qu'il a fait contre les partisans de la méthode chrétienne, lorsque la question des classiques a été soulevée au Canada, M. le G.-V. Cazeau n'a pas agi au profit de l'erreur et au détriment de la vérité ; s'il n'a pas menagé, encouragé même la première en tenant la seconde en servitude ; s'il ne s'est pas montré, en un mot, parfait catholique-libéral, il n'y a pas, il n'y a jamais eu de catholique-libéral.

Et ne l'oublions pas, M. le G.-V. Cazeau agissait dans ces circonstances au nom et d'après les instigations d'une école nombreuse et puissante. Il était son homme d'action.

Lorsque la question des classiques, question demeurée libre partout et qui doit l'être, eut été à peu près étouffée au Canada par la trop fameuse circulaire que Mgr. Baillargeon adressait au clergé et aux fidèles de son diocèse, dans le mois d'août 1868, M. le G.-V. Cazeau crut qu'il pourrait enfin jouir de la paix. Les libéraux aiment tant la paix ! Il se trompait malheureusement.

Un petit journal hebdomadaire, la *Gazette des Campagnes*, entreprit de défendre, dans les limites de son pouvoir, la vérité catholique sur toute la ligne, et conséquemment, de combattre les erreurs qui voulaient la supplanter et usurper ses droits. Sans les nommer, il connaît la chasse de temps à autre, ici et là, partout où ils se montraient, au gallicanisme et au libéralisme. Il n'est pas besoin de dire que plus d'un ne voyait pas le petit journal d'un bon œil, et qu'on guettait l'oc-

casation de sévir contre lui. M. Cazeau en particulier faisait très-bonne garde.

La *Gazette des Campagnes* lui devint décidément suspecte le jour qu'elle releva cet avancé de M. O. Dunn, qu'on lisait en toutes lettres dans l'orthodoxe *Minerve*: *Un des résultats les plus heureux du futur Concile œcuménique sera de réconcilier l'Eglise avec la société moderne.* Comme M. Dunn, en émettant une proposition aussi maisonnable et formellement fiétrie dans le *Syllabus*, prétendait être le fidèle écho de Mgr. d'Orléans, la *Gazette* eut la délicatesse de se mettre à la torture pour faire jaillir un sens franchement catholique des paroles de l'éloquent prélat. Loin de lui en savoir gré, on s'irrita davantage contre elle.

Enfin, arriva le moment après lequel soupirait si ardemment M. le G. V. Cazeau. Dans l'automne de 1869, une quinzaine de jours avant que Mgr. d'Orléans se fut complètement démasqué, le rédacteur de la *Gazette des Campagnes*, parlant de ce prélat, faisait remarquer en termes fort adoucis et très respectueux, que ses tendances étaient malheureusement propres à affliger profondément les cœurs catholiques. Il ajoutait que l'illustre évêque-académicien se donnait depuis trop longtemps le tort, ainsi que les comtes de Montalembert et de Falloux, d'être libéral et gallican. Il finissait par dire que sa *Lettre sur le concile œcuménique* était quelque peu entachée de ces deux erreurs, dont il fallait d'autant plus se défier qu'elles semblaient le pousser à d'étranges évolutions.

Or, Mgr. d'Orléans, qui a toujours su jouer très-habilement son jeu, avait, vers la fin de 1868,

adressé au défunt archevêque de Québec une copie manuscrite de la dite *Lettre*, avec ces mots écrits de sa main : *Hommage de l'auteur*. Le russe prélat était dès lors, comme la suite des événements l'a bien fait voir, en frais de recruter parmi ses vénérables collègues des adhérents à ses funestes erreurs. Mgr. Baillargeon ne s'aperçut pas du tour qu'on voulait lui jouer ; mais, n'étant frappé que des égards particuliers et de la grande bienveillance qu'avait pour lui un homme aussi éminent que l'était, à son avis, Mgr. Dupanloup, il fit avec empressement imprimer la *Lettre sur le concile œcuménique*, et la donna en étrennes aux prêtres de son diocèse, au commencement de 1868.

Le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* ne disait mot de toutes ces intrigues, bien qu'il les connût. Il se bornait, comme je viens de le rapporter, à signaler le danger de certaines doctrines émises par Mgr d'Orléans, et notamment de celles que contenait sa *Lettre sur le concile*.

Il importe de mentionner-ici qu'ayant jugé peu favorablement cette *Lettre*, dès son apparition, il avait écrit à Mgr. Gaume pour savoir quel jugement il convenait de porter sur elle. Comme il l'entendait louer partout avec enthousiasme, il avait quasi peur de se laisser aller à trop de défiance. Dans la réponse qu'il fit, Mgr. Gaume lui rapporta les paroles mêmes qu'il tenait de Mgr. Chigi, Nonce Apostolique à Paris : Cette *Lettre* est peu de chose ; on y plaide les circonstances atténuantes en faveur des idées modernes. ” Le rédacteur de la *Gazette* les répéta en disant de qui elles étaient, mais en taisant le nom de celui qui les lui avait communiquées.

Dans l'intérêt de la vérité, on aurait dû, sinon le récompenser, du moins le remercier pour avoir donné l'éveil à propos d'erreurs très-subtiles qui se glissaient frauduleusement parmi nous, sous l'égide même de l'autorité dont le premier devoir était de les combattre. Ce fut tout juste le contraire qui arriva.

M. le G. V. Cazeau administrait alors le diocèse de Québec, car Mgr, Baillargeon se trouvait à Rome où il prenait part au concile. Comme le rédacteur de la *Gazette des Campagnes*, duquel il croyait avoir à se plaindre était prêtre et professeur au Collège de Ste Anne, il écrivit la lettre suivante au Supérieur de cette maison, M. l'abbé Pilote :

“ Archevêché de Québec, 22 novembre 1869.

” Monsieur le Supérieur,

“ On m'a fait remarquer dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes* un article dirigé contre la brochure de Mgr. Dupanloup sur le concile œcuménique. Or l'auteur n'ignorait pas que cette brochure avait été donnée en étrennes au commencement de l'année à tous les membres de son clergé par notre vénérable Archevêque..... C'est donc un blâme que l'on a voulu infliger indirectement au prélat, et ce blâme acquiert plus de gravité par le fait même que la feuille, où il est proclamé en public, est sous les auspices du Collège de Ste. Anne.

“ Comme il est de mon devoir de porter l'article en question à la connaissance de Mgr. l'archevêque, je vous prie, M. le Supérieur, de vouloir bien me faire savoir au plus tôt s'il a été publié du consentement des membres de la Corporation du Collège ; si, dans le cas où il l'aurait été à leur insu, ils entendent déclarer, dans la même feuille, qu'il a été publié sans leur participation, et qu'ils regrettent sa publication ; ou bien, s'ils préfèrent m'envoyer directement un désaveu dont je pourrai faire usage de la manière la plus convenable.

“ Il est important que l'Archevêque sache à quoi s'en tenir sur la disposition à son égard d'une institution chargée d'élever la jeunesse, et surtout les élèves du sanctuaire, et dont par conséquent le devoir est de leur inculquer le respect et la soumission à l'autorité du premier pasteur.

“ J'ai l'honneur d'être, etc,

“ C. F. Cazeau V. G. administrateur. “

Etudions un peu cette pièce ; elle mérite attention. Quoiqu'elle puisse former matière à d'amples commentaires, je serai le plus bref possible.

Dès les premiers mots, M. le G.-V. Cazeau avoue lui-même qu'il n'est qu'un masque et un instrument : *on m'a fait remarquer*, dit-il. Il parle, il agit, non de son propre mouvement, mais parce que des personnages, qui tiennent à demeurer dans l'ombre pour le quart-d'heure, le poussent à parler et à agir. Et pourquoi élève-t-il la voix ? Est-ce pour venger l'honneur de la vérité outragée ? pour stigmatiser une erreur qui lève insolemment la tête ? Pas le moins du monde. Que la saine doctrine devienne ce qu'elle pourra, il n'en a nul souci. S'il parle, c'est pour prendre contre le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* la défense d'une brochure qui a le tort, il est vrai, de n'être pas recommandable par son orthodoxie, mais qu'il faut tout de même respecter infiniment parce qu'elle a le glorieux privilège de circuler dans le diocèse de Québec, à titre d'étrennes données aux prêtres de ce diocèse par Mgr. Baillargeon.

En voilà une raison, par exemple. Il faut plaindre ce pauvre M. Cazeau qui fait fi de la doctrine pour respecter des étrennes. Quel enfantillage ! pour ne pas dire plus. Le voilà bien, ce creux et ce funeste libéralisme catholique, dans

toute sa hideuse laideur. Il s'accroche aux plus misérables prétextes, à des niaiseries mêmes, qu'on me pardonne le mot, pour favoriser l'erreur aux dépens de la vérité. Des étrennes ne sont que des étrennes, après tout. Quand même elles viendraient d'un patriarche, si elles se promènent, grosses d'erreurs, sur les places publiques, nous devons les traiter avec la sévérité et le souverain mépris qu'elles méritent. Saint Paul ne nous enseignerait-il pas que, quand même ce serait un ange qui viendrait nous prêcher l'erreur, il faudrait lui dire anathème ? Tous les libéraux du monde auront beau s'ingénier à faire des démonstrations pour nous convaincre que les enseignements du grand apôtre ne sont plus opportuns, ils se fatigueront en pure perte.

M. le G. V. Cazeau est exorbitant lorsque, non content de blâmer ce qui est une bonne action, il met tout en œuvre pour amener les prêtres d'une institution respectable à condamner avec lui, pour l'amour de lui et publiquement un écrit qui froisse, il est vrai, sa manière personnelle de voir, mais qui, hors cela, rend hommage à la vérité et dissipe les nuages dont on travaille à l'obscurcir. Rendre hommage à la vérité, la débarrasser de tout alliage impur, lorsque des pervers ou des insensés la défigurent, la combattent ou la nient, n'est-ce pas accomplir un rigoureux et pressant devoir ? Assurément oui. Comment donc M. Cazeau a-t-il pu l'oublier et donner par suite dans des abus de pouvoir extrêmement regrettables ? Ah ! c'est qu'il est catholique libéral et qu'un parfait catholique libéral pousse la générosité envers l'erreur jusqu'à persécuter la vérité qui ose la signaler et la contredire. Qu'il est triste d'a-

voir à s'occuper de pareils faits, mais aussi, hélas ! qu'ils sont communs de nos jours !

Le ridicule, — qu'on veuille bien m'excuser si je suis forcé de parler français et d'appeler les choses par leur vrai nom, — le ridicule, ou, pour mieux dire encore, l'odieux s'ajoute à l'exorbitant, quand M. le Grand-Vicaire Cazeau fait dépendre les bonnes dispositions des prêtres d'une institution envers l'autorité, de même que leur aptitude à former des élèves pour le sanctuaire, de l'acte de lâcheté qu'ils commettront en répudiant la vérité pour laisser l'erreur poursuivre tranquillement son chemin. Hélas ! Hélas ! Le Saint-Esprit, qui est la force par excellence, n'aime pas les lâches pourtant. M. le G.-V. Cazeau devrait le savoir, car on lit dans l'Écclésiastique que ce n'est pas avec des pierres qu'il faut les lapider, mais avec de la fiente de bœuf : *De stercore boum lapidatus est piger.*

Et cette respectueuse soumission à l'autorité, qui exige qu'on honore les étrennes du premier pasteur jusqu'au point de sacrifier la vérité dont Jésus-Christ dit qu'il ne faut pas laisser perdre un iota, est-elle bien chrétienne ? Si semblable théorie sur la soumission due au premier pasteur avait prévalu aux temps de Dioscore et de Nestorius, tous deux patriarches, qu'en eût-il été de la vraie foi chez les fidèles confiés à leur soin ? Si elle avait prévalu en ces derniers temps mêmes, les ouailles de Mgr. d'Orléans et de certains autres prélats gallicans et libéraux, n'auraient donc pu, sans crime, élever la voix pour proclamer avec le Pape et l'Église universelle des vérités que ces prélats combattaient ? Poser de semblables questions, c'est les résoudre. Elles montrent qu'une

des ruses de la grande erreur moderne, c'est d'outrager certaines vérités pour en anéantir d'autres.

Un des malheurs de ceux qui ne sont pas dans le vrai, c'est de se contredire perpétuellement, soit dans leurs paroles, soit dans leurs actes. Aussi, M. le G.-V. Cazeau, au moment même où il employait des moyens quelque peu violents pour *inculquer le respect et la soumission à l'autorité du premier pasteur*, Mgr. Baillargeon, laissait-il complaisamment publier par une feuille de Québec le *manifeste du Correspondant*, où l'autorité du Pape est plus que malmenée. Quelques semaines après, il encourageait la publication des *Observations* de Mgr. d'Orléans et de sa *Lettre à M. Ls. Veillot*, deux pièces qui fourmillent d'erreurs doctrinales et historiques. Tout un monde d'intrigants, de libéraux et de gallicans s'agitait autour de lui en ces temps-là. N'omettons pas de rappeler que certains messieurs du Séminaire de Québec, partisans dévoués du *Correspondant*, du *Journal des Villes et des Campagnes*, du *petit Français*, et de quelques autres publications de même couleur et valeur, passaient dévotement aux journaux de Québec toutes les pièces libérales à reproduire. C'était un vrai sabbat.

Par un recours à Rome, le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* avait déjoué les plans dressés contre lui et il continuait à défendre toutes les vérités attaquées. Que fit alors M. Cazeau dans l'espoir de le réduire au silence ? Il encouragea, au moins par une approbation tacite l'homme du *Journal de Québec* à le salir, quatre mois durant, de toutes les injures et les calomnies imaginables. Pour s'autoriser à tout dire et à tout faire, cet homme prétendait venger Montalembert, Mgr.

d'Orléans et le *grand Bossuet* : il soutenait qu'on était libre de croire ou de ne pas croire à l'infaillibilité pontificale. C'était au sortir d'une de ses fréquentes visites à l'archevêché de Québec qu'il lançait dans le public un de ses écrits les plus injurieux à la figure du rédacteur de la *Gazette des Campagnes*.

Enfin, cette guerre n'ayant pas amené de meilleurs résultats que les manœuvres exécutées auparavant, on eut recours à la force ouverte. Elle vint se briser contre un appel à Rome et il fallut rester là.

Je le demande maintenant, cette histoire esquissée à grands traits, mais très-véridique néanmoins, ne démontre-t-elle pas avec la dernière évidence le règne du libéralisme catholique parmi nous ? Certainement oui ; il n'y a pas moyen de le nier, puisque le libéralisme catholique consiste à empêcher la vérité d'être proclamée dans le but de ménager l'erreur qu'elle tue par son affirmation.

M. Cazeau, M. Martel et M. Routhier. — Lettre de Mgr. de Birtla.

Le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* n'était pas le seul, à la fin de 1869 et au commencement de 1870, à combattre en faveur de la doctrine et des droits de l'Église. M. l'abbé Jos. S. Martel, alors curé de Ste. Julie de Sommerset, et M. l'avocat Routhier, de Kamouraska, étaient aussi sur la brèche, et ils luttaient contre l'erreur avec un talent, une vigueur et une persévérance qu'on ne se lassait pas d'admirer.

M. l'abbé Martel gémissait depuis longtemps, ainsi qu'un grand nombre d'autres curés de

Québec et d'ailleurs, sur le déplorable état de choses que notre loi d'éducation avait introduit parmi nous. Se sentant assez de force au cœur pour affronter les plus terribles tempêtes sans faiblir, il résolut d'exécuter ce que lui inspirait un zèle ardent et éclairé. Il prit donc la plume, au milieu des mille occupations d'un ministère très-laborieux, et consacra ses veilles à signaler les vices de notre législation sur les écoles et les dangers qu'elle créait.

Voici ce que Boux, canoniste éminent et qui jouit d'une autorité que nul ne songe à contester, dit des droits que l'Eglise a la divine mission d'exercer, même à l'égard des écoles publiques et purement séculières :

“ Le choix des maîtres et des livres, l'adoption d'une méthode d'enseignement sont des questions qui intéressent souverainement la religion, et qui ont un rapport intime avec elle. Or, l'instruction de la jeunesse doit être sous le contrôle du pouvoir ecclésiastique dans tout ce qui touche aux intérêts religieux. Donc, à l'autorité ecclésiastique incombe le devoir de faire en sorte et d'exiger qu'on choisisse pour instituteurs et qu'on installe comme tels des hommes bien qualifiés et profondément catholiques. Il lui appartient de veiller à ce qu'ils s'acquittent catholiquement de leurs fonctions, d'approuver les livres qu'on met aux mains des élèves ou de les rejeter, d'examiner la règle qu'on leur prescrit de suivre et de la corriger, s'il s'y trouve quelque chose de contraire à la religion.

“ Ainsi, dans l'organisation des écoles publiques, le pouvoir civil est tenu, quant à tout ce qui vient d'être énuméré, d'obtenir l'assentiment

du pouvoir ecclésiastique, et il doit, en pareille matière, lui laisser pleine liberté d'exercer la surveillance, de prescrire ce qu'il jugera convenable et de le faire exécuter."

Or, c'était en s'appuyant rigoureusement sur cette doctrine, que M. l'abbé Martel démontrait que notre loi d'éducation a besoin d'être réformée en plusieurs points, et qu'il sollicitait cette réforme.

Mais demander la réforme d'une semblable loi, c'était affirmer implicitement que ceux qui en étaient les auteurs avaient erré, par ignorance ou autrement ; c'était affirmer surtout que certains ministres exerçaient un pouvoir exorbitant et qu'il fallait les restreindre dans de justes limites. De là, bien des mécontentements en haut lieu. M. Chauveau, en particulier, était bien marri de la malencontreuse idée qu'avait eue M. Martel d'aborder la question de l'instruction publique.

M. le G.-V. Cazeau, qui se distingue par une grande tendresse de cœur envers tous les hommes du pouvoir, ressentit vivement le coup qui blessait au vif celui qu'il appelle avec emphase : *mon ami M. Chauveau, mon cher Premier !* Il fut alors décidément admis que M. Martel n'était qu'un impertinent, un insolent, un grossier, comme le rédacteur de la *Gazette des Campagnes* n'avait été qu'un polisson pour s'être attaqué à Montalembert, à Mgr. Dupanloup, au *grand Bossuet*. M. le G.-V. Cazeau ne se gênait point : il cinglait ces deux prêtres d'épithètes aussi peu charitables en présence de qui voulait l'entendre. Quoi ! solliciter une restriction des pouvoirs que s'était arrogés ce cher Premier, l'ami Chauveau ! Mais rien ne pouvait excuser, encore moins justifier pareille au-

dace, pas même le zèle pour la défense des droits de l'Eglise, des intérêts de Dieu ! A bas donc l'impertinent et le grossier M. Martel !

L'écho répercuta ce cri jusque dans les bas-fonds de la presse canadienne. Comme j'ai déjà eu occasion de le dire ailleurs, toute une meute d'écrivains ignares et ineptes, de l'agrément de M. Cazeau ou avec son approbation tacite, se jeta sur M. l'abbé Martel et s'égosilla à aboyer afin d'empêcher sa voix d'être entendue. On prétendit que ce prêtre, au zèle vraiment apostolique, troublait l'ordre et la paix, parcequ'il rappelait des vérités oubliées ou méconnues ; qu'il était très-inopportun de demander que ces vérités fussent mises en pratique ; que les prêcher enfin, c'était insulter l'épiscopat et le gouvernement. Bref, la tempête soulevée contre lui fut des mieux conditionnées, mais ne l'émut aucunement, si bien qu'il disait en plaisantant qu'il fallait bien s'attendre à un déluge, tant il y avait d'eau dans l'atmosphère : *Juneau, Rousseau, Mousseau, Dansereau, Cazeau, etc.*

La chose est d'elle-même si évidente, qu'il n'est guère besoin de la signaler : le libéralisme-catholique causait tout ce tapage. Et lui, qui s'annonce au nom de la paix, de la modération, de la tranquillité publique, ne craignait pas cependant de faire un vacarme d'enfer pour étouffer des vérités qui protestaient contre un ordre de choses où l'erreur, sa gentille protégée, trouvait largement son profit. Quelle honteuse contradiction !

Pendant que tout cela se passait, M. l'avocat Routhier ne demeurait pas oisif. Les libéraux et les gallicans du Canada avaient pris occasion de

la sortie furibonde de Mgr. d'Orléans contre M. Is. Veillot, pour attaquer ce dernier à leur tour, et le représenter comme un fanatique qui mettait l'Eglise en péril. Ils ajoutaient que les partisans, qu'il avait au Canada, constituaient un véritable danger pour notre jeune société. L'homme du *Journal de Québec*, toujours empêtré dans sa grosse et lourde nature, se dépensait à formuler et à prouver ces thèses, et, pour atteindre le but qu'il se proposait, il ravageait tout : grammaire, syntaxe, style, histoire, sens commun et petit cathéchisme. Le triste s'alliait, dans ses écrits, au comique et au burlesque. M. Fabre de l'*Evénement*, qui d'ordinaire ne voit partout que matière à plaisanter et à rire, avait jugé le cas grave cette fois, et s'était sérieusement mis en frais de démolir le grand catholique français. Plusieurs autres, mais moins illustres, suivaient ces deux coryphées.

Comme, en définitive, on ne s'attaquait à M. Veillot que dans le but de ruiner la sainte cause qu'il représente et qu'il défend si bien depuis plus de trente ans, M. Routhier crut, et avec raison, qu'il importait de prendre sa défense. Il le fit avec dignité, science, logique et talent. Il pulvérisa tous les sophismes, les mensonges et les calomnies qu'avaient accumulées nos libéraux et nos gallicans. Il arriva ainsi, que plus on avait fait d'efforts pour obscurcir la vérité, plus elle brilla et devint éclatante.

M. le G.-V. Cazeau avait entrevu ce résultat et s'en était alarmé. Un épisode, dans la lutte qui était engagée et qui se poursuivait chaudement, vint le mettre tout-à-fait de mauvaise humeur. Mgr. de Birtha était alors à Montréal où il faisait

Les fonctions épiscopales à la place de l'Ordinaire qui était absent. Le vénérable prélat, voyant quel acharnement on mettait à poursuivre la vérité et combien peu nombreux, quoique pleins de vaillance, étaient ceux qui combattaient pour elle, crut devoir les féliciter et en même temps les encourager. Il écrivit donc une lettre à M. l'abbé Martel et une autre à M. Routhier. Ces deux lettres furent publiées dans les journaux, et conséquemment M. Cazeau put en prendre connaissance. Qui le croirait? Il se montra catholique libéral au point d'écrire à Mgr. de Birtha pour lui reprocher sa démarche comme intempestive et lui enjoindre, autant que cela lui était possible, de se tenir tranquille.

Comme on l'imagine bien, Mgr de Birtha ne se sentait nullement disposé à suivre les injonctions de M. Cazeau, qui, tout administrateur du diocèse de Québec et vicaire général qu'il était, n'avait point à régenter les évêques étrangers. Sa Grandeur lui répondit par une lettre, qui est, en même temps un chef d'œuvre littéraire et un très-solide exposé de doctrine.

Un ami m'a communiqué cette lettre et je la reproduis, sans penser qu'il soit nécessaire de demander l'autorisation du vénérable prélat, car elle traite des seules questions publiquement débattues dans le temps. D'ailleurs, comme on le verra dans le *post scriptum* qui la termine, permission est donnée de la rendre publique. Je crois devoir en user. Toutefois, si en agissant ainsi, je blessais en quelque chose Mgr. de Birtha, je le prierais de me le pardonner, eu égard à la bonne cause que sa lettre est de nature à servir très-efficacement dans les circonstances présentes. En

la lisant, on verra que Mgr. de Birtha est pleinement de mon avis, c'est-à-dire qu'il regarde la conduite de M. le G. V. Cazeau comme dictée par ce que l'Apôtre Saint Paul appelle *prudence de la chaire*, et que nous appelons, nous, dans notre manière moderne de dire : *libéralisme-catholique*. Voici cette lettre :

“ Sault-aux-Récollets, 5 mars, 1870.

“ Mon cher Grand Vicaire,

“ Soyez bien persuadé que je suis bien innocent de ce que vous me reprochez dans votre lettre du 27 ult. *Absit a me hoc peccatum !* J'espère que vous ne trouverez pas mauvais que je fasse mon petit commentaire sur ce qu'il vous a plu de m'écrire pour vous “ *décharger le cœur*. ” Donc, vous avez deux griefs contre moi.

“ Premier grief ; ma lettre à M. le curé Martel.

“ Vous avez consacré la seconde page de votre lettre à l'accuser de “ *grossièreté, d'impatience, d'outrage, etc.*,” puis vous ajoutez : “ *J'ai regretté de voir un Evêque venir donner sa sanction à tout cela, et je n'ai pu m'empêcher de trouver sa démarche intempestive.* ” Eh bien ! mon cher Grand Vicaire, permettez que je dise que vous avez beaucoup trop vu dans ma pauvre petite lettre, en y voyant “ *tout cela*. ”

“ Veuillez relire ma lettre et surtout ayez soin d'en remarquer la date, et vous n'y verrez cette fois qu'une seule chose fort légitime et nullement “ *intempestive* ” à savoir, un encouragement au brave curé qui est digne d'estimer pour avoir combattu contre l'ompiètement du laïcisme dans l'éducation ; c'est-à-dire que j'ai fait précisément ce que désirent nos conciles provinciaux et le Pape dans ses diverses encycliques. Montrez-moi que j'ai fait seulement une petite partie de ce que vous me reprochez en bloc, et je ferai mon *mea culpa* bien humblement, car je rougirais d'être réellement tombé dans votre “ *tout cela*. ”

“ Second grief : ma lettre à M. Routhier.

“ Je citerai vos paroles, car elles sont énergiques et font image. “ *J'ai regretté que V.G. qui pouvait si bien rester tranquille, soit venue nous donner le crac-en-jambe par une nouvelle démarche intempestive.* ”

« Ici encore j'ai beau m'examiner, je ne trouve pas matière au plus petit *mea culpa*, et j'en conclus que si ma lettre vous a donné un "croc-en-jambe," c'est qu'apparemment votre jambe se trouvait là où elle n'aurait pas dû se trouver. Je regrette assurément beaucoup de vous avoir donné un croc-en-jambe, sans m'en douter aucunement, mais je regrette bien davantage que votre Très-Révérende jambe se soit ainsi trouvée en travers du bon chemin sur lequel j'avais assurément le droit de passer, au temps où j'ai jugé convenable de le faire.

« En effet, je lis dans le *Courrier* un excellent article sur Veillot, je félicite l'auteur d'être venu grossir le petit nombre de laïques qui voient la Sainte Eglise Romaine avant tout, et l'aiment par-dessus tout. Est-ce là une démarche intempestive ? N'est-ce pas ce qu'ont fait les plus illustres Evêques et même Pie IX, en bénissant et protégeant Veillot et sa vaillante école ? Que de crocs-en-jambe vous avez dû recevoir depuis le règne glorieux de Pie IX, qui a souvent encouragé le journalisme catholique et les écrivains catholiques combattant pour l'Eglise ?

« *Mais je voulais, dites-vous, empêcher toute discussion dans les journaux, et M. Routhier a paru dans l'arène, malgré l'autorité ecclésiastique.* » A quoi je n'hésite pas à répondre, avec tout le respect possible, que vous vouliez une chose impossible et assurément très "intempestive" car elle dépassait de beaucoup les limites de votre autorité.

« M. Routhier n'avait pas de permission à vous demander, et vous n'avez pas de défense à lui faire. Puisque vous avez cru avoir une si grande autorité, que n'en faisiez-vous usage contre les journaux qui ont arboré le drapeau du catholicisme-libéral à Québec ? Pourquoi tant de ménagements en faveur de l'agresseur, et tant de sévérité contre le défenseur ? Quant l'évêque d'Orléans, par lui-même et par ses amis, attaque avec la plus extrême injustice le premier journal catholique du monde, parcequ'il soutient des doctrines proclamées par le Saint Siège, vous, Grand Vicairo et administrateur, vous voulez imposer silence à ceux qui se rangent à côté du grand écrivain que Pie IX encourage et bénit ! Et vous vous fâchez contre un Evêque qui ne fait qu'obéir aux désirs du Pape, exhortant les Evêques à encourager

les écrivains catholiques qui prennent la défense des doctrines romaines ! Et vous appelez cela vous donner intempestivement un " *croc-en-jambe* ! " Et, dans de telles circonstances, vous croyez devoir user de votre autorité pour imposer silence et laisser par là le libéralisme, condamné par le Pape, s'infiltrer librement dans la métropole !

" En Janvier dernier, dans un bref adressé à un rédacteur d'un journal catholique de Rio-Janeiro, le Pape dit : " Criez, criez ; sonnez de la trompette..... le journalisme catholique est un des moyens les plus efficaces pour dissiper l'erreur, etc. " Et vous, mon cher Grand Vicair, vous dites au journalisme catholique de Québec : Silence, silence ; pas de discussions, etc., et cela par prudence !

" Saint Paul n'a-t-il pas dit : *Oportet sapere ad sobrietatem* ! Prenez garde que votre prudence ne soit de l'espèce de celle dont il est écrit : *prudencia carnis, mors est*.

" Mais, ajoutez-vous, *Veillot a péché en proclamant que le concile DEVAIT, pour premier acte, donner une définition de l'infailibilité.*

" Je réponds, 1o Vous seriez bien en peine de montrer où et quand Veillot a dit ou écrit une pareille impertinence. C'est tout simplement une fausseté que quelque catholique-libéral vous aura débitée, en vous donnant cette fois un " *croc-en-jambe* " pour vous faire crier contre Veillot. 2o Veillot a admirablement combattu en faveur des droits du Pape et a exprimé convenablement comme mille autres : évêques, prêtres, laïques, le désir de voir le concile définir cette vérité catholique. Mais je défie tous vos catholico-libéraux de Québec de prouver qu'il ait fait plus que cela. 3o. C'est ainsi, et uniquement ainsi, que Veillot " *a péché* " en compagnie des évêques Deschamps, Pie, Manning et cent autres. Si donc à Québec on lui refuse l'absolution, Veillot pourra s'en consoler et ne pas trop trembler pour son salut.

" En conclusion, je ne peux avoir fait aucune " *démarche intempestive,*" quoique j'aie pu vous contrarier, sans le savoir ni le vouloir. Donc, jusqu'à plus amples preuves du contraire, je ne vois pas que j'aie rien à rétracter, ni aucune apologie à faire, pas même à votre Très-Révérende jambe.

“ Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde, comme dit l'Empereur, et veuillez me croire etc.,

“ † AD. EV. DE BIRTHA.

“ P.S. Vous avez la permission de vous venger de mes deux lettres *intempestives*, en faisant imprimer celle-ci qui ne l'est pas.

“ † AD. EV. DE BIRTHA.”

Cette lettre n'a pas besoin de commentaires : elle nous donne la juste valeur des idées, de la doctrine et des procédés de M. Cazeau. Elle était de nature à les redresser infailliblement, s'ils en eussent été susceptibles ; puisqu'elle est demeurée sans effet, il faut renoncer à tenter d'autres opérations.

Je crois bon d'insister un peu sur ces paroles de M. Cazeau : “ *M. Routhier a paru dans l'arène malgré l'autorité ecclésiastique.*” Cela signifie surtout que M. Routhier professe des idées que l'autorité ecclésiastique de Québec déteste et combat. Or, comme M. Routhier ne professe que des idées très-orthodoxes, et qui ont de plus le mérite de pouvoir être qualifiées d'ultramontaines, par opposition à celles qui sont dites gallicanes et libérales, on a donc, de la main même de M. le G.-V. Cazeau, un document authentique attestant qu'à Québec on fait profession de gallicanisme et de libéralisme.

Je me permettrai enfin de faire remarquer que, dans le style gallico-catholico-libéral, style dont M. Cazeau possède tous les secrets, les qualificatifs *impertinent, insolent, grossier, outreucidant, révolté, polisson*, doivent s'appliquer à tous ceux qui énoncent, quoiqu'en termes excessivement modérés,

une vérité ou des vérités que certains personnages n'aiment pas à entendre. C'est en vertu de cette règle que tant d'épithètes malsonnantes sont tombées dru comme grêle sur le sermon du P. Braun. Pour les éviter, il ne restera plus bientôt aux écrivains, comme aux prédicateurs catholiques, que de se rabattre sur le judaïsme, le mahométisme, le bouddhisme, le fétichisme ; et encore ne le pourront-ils pas toujours, car quelques-unes de ces erreurs finiront peut-être par plaire et alors il faudra les ménager.

Conduite libérale de M. le Grand Vicaire Cazeau à l'égard de certains hommes et de certaines feuilles.

J'ai dit de quel œil M. le G. V. Cazeau voyait la *Gazette des Campagnes* et ce qu'il entreprit contre elle, sans réussir comme il le désirait ; l'épisode, qui termina cette singulière campagne, mérite d'être rapporté, car il met bien en lumière ce que peut oser le libéralisme, mêlé d'un peu de gallicanisme, selon qu'il arrive presque toujours. Je dirai donc le dernier effort que tenta l'archevêché de Québec pour tuer la *Gazette des Campagnes*, et surtout les doctrines qu'il faisait profession de soutenir.

Comme la presque totalité des MM. du Collège de Ste. Anne était fortement en faveur de ces doctrines, on se dit à l'archevêché qu'ils formaient un centre extrêmement dangereux où l'on venait s'inspirer contre l'autorité ; qu'ils constituaient une force pour la *Gazette des Campagnes*, et que conséquemment il importait de les disperser aux quatre vents. M. Cauchon qui, à cette époque somme aujourd'hui encore, avait voix au chapitre,

s'en allait publiant partout qu'en égard à ses observations, l'archevêché viderait le Collège de Ste. Anne, à cause du mauvais esprit qui y régnait. Le comique M. Cauchor ! Comme s'il savait ce que c'est que l'esprit, quelle que soit son espèce !

Au mois d'août donc de l'année 1870, la plupart des MM. de Ste. Anne reçurent une lettre de Mgr. l'Archevêque qui, pour une raison qui évidemment n'en était pas une, leur demandait une démission en bloc et en bonne et due forme. Ils exposèrent les motifs qui leur interdisaient d'accéder à une semblable demande, puis finirent par en appeler à Rome.

Pour vaincre leur résistance on osa leur écrire que leur appel n'était qu'une *fanfaronnade ridicule*, qui ne les mettrait pas à l'abri des peines ecclésiastiques (on a bien changé d'opinion depuis sur les effets de l'appel, effets qu'on a exagérés dans le sens contraire, quand il s'est agi de faire cause commune avec MM. les Sulpiciens contre Mgr. de Montréal), et qu'on RUINERAIT même le Collège de Ste. Anne, s'il n'y avait pas d'autre moyen de les déloger.

Pas besoin de faire remarquer que M. le G. V. Cazeau était seul capable de pousser ainsi les choses à l'extrême. Il finit cependant par voir que ce qu'il appelle le *bon sens* ne saurait tenir lieu du véritable savoir, et il fut obligé de perdre de ses airs de sultan, après une étude du droit canon forcément faite. Il ne parla plus de ruiner le Collège de Ste. Anne, mais, poussé au pied du mur, il finit par déclarer nettement ce qu'il voulait : un désaveu par écrit des articles de la *Gazette des Campagnes*. Ainsi donc, lui, M. Cazeau, l'homme modéré, l'homme conciliant par excellence, l'homme

me qui craint tant le bruit de la discussion, ne craignait pas de bouleverser toute une maison, tout un diocèse même, pour punir la *Gazette des Campagnes* d'avoir parlé conformément à la raison et à la vérité. Voilà ce que c'est que d'être libéral-catholique !

Les MM. de Ste. Anne formulèrent la pièce, qu'on leur arrachait, de manière à ne blesser ni l'honneur ni la conscience. " Nous regrettons, écrivèrent-ils, tout ce qui, dans la *Gazette des Campagnes*, a raisonnablement pu contrister Mgr. l'archevêque."

Lorsqu'on eut cette déclaration signée, on voulut donner le change sur la portée de sa signification. Bien que les MM. de Ste. Anne eussent exigé, pour arrêter les cancans que la malveillance ne manquerait pas de mettre en circulation, que leur démarche fut tenue secrète et qu'on le leur eut promis, dès le lendemain, M. Cauchon rendait compte de tout dans son journal, en le défigurant dans l'intérêt de la passion qui l'animait. Il criait de toutes ses forces que les MM. de Ste. Anne avaient enfin répudié les doctrines de la *Gazette des Campagnes*, et que le rédacteur de cette feuille devait être effrayé de l'isolement qui se faisait autour de lui.

Depuis que ces publiques et solennelles manifestations libérales ont eu lieu, M. le G. V. Cazeau ne s'est pas lassé de dépenser son énergie au triomphe de la cause funeste à laquelle il semble avoir voué son existence.

Il n'a cessé de harceler la presse franchement catholique, laissant à la mauvaise presse toute liberté d'action. C'est ainsi qu'il pratique la bienveillance, que Pie IX recommande dans l'ency-

clique *Inter multiples*, à l'égard de ceux qui consacrent leurs travaux et leurs veilles à la défense des bons principes. Quand il a pu baillonner les quelques journaux qui défendaient hardiment la vérité, il l'a fait de grand cœur, s'en applaudissant comme d'une bonne action ; ceux qu'ils n'ont pas réussi à baillonner, il s'efforce de les discréditer pour qu'ils meurent d'inanition.

Pourquoi, par exemple, le *Courrier du Canada* journal fondé dans l'unique but de promouvoir les véritables intérêts catholiques, n'élève-t-il plus la voix depuis longtemps, quand de grandes et importantes questions sont débattues dans la presse ? Pourquoi, s'il se hasarde alors à glisser un mot, ne le fait-il qu'avec crainte et tremblement, en s'entourant de mille précautions ? La réponse est facile : c'est parce que M. le G. V. Cazeau l'a menacé de tout le poids de ses colères s'il ose contrarier, en quoi que ce soit, ses manières de voir, à lui M. Cazeau. De temps à autre, par des moyens indirects, il signifie aux propriétaires de ce journal qu'ils auront à subir des torts graves, s'ils permettent que telle ou telle question soit traitée ou discutée dans leurs colonnes. L'histoire détaillée du *Courrier du Canada*, dans ses rapports directs et indirects avec M. Cazeau et l'archevêché, révélerait tout un monde de choses aussi tristes que curieuses.

Et le *Nouveau-Monde* donc ! Ah ! en voilà un journal qui en cause des soucis à M. Cazeau, qui lui en crée de la besogne ! Il l'a fait vieillir d'au moins dix ans depuis le printemps dernier. Contre le *Nouveau-Monde*, la croisade est perpétuellement organisée, et c'est M. Cazeau qui, en qualité de généralissime, en dirige toutes les opérations.

A l'heure qu'il est, il travaille encore sans relâche, comme s'il n'avait que cela à faire ici-bas pour opérer son salut, à persuader à ses amis et à ceux que le désir d'obtenir certaines faveurs assouplit à ses volontés, qu'il faut d'abord cesser soi-même de recevoir le *Nouveau-Monde*, et ensuite empêcher qu'il ne soit reçu.

Au zèle qu'il y met, si ce zèle avait été éclairé et bien dirigé, il eut complètement assaini la presse québécoise qui est présentement fort malsaine, si on la considère dans son ensemble.

Je pourrais nommer ici des prêtres que M. le G.-V. Cazeau a obsédés, taquinés et tourmentés pendant des mois et des mois afin de les amener à discontinuer leur abonnement au *Nouveau-Monde*. Il y a de ces prêtres qui, après avoir longtemps et courageusement lutté contre les assauts qu'il ne cessait de leur livrer, ont enfin cédé, las qu'ils étaient de soutenir une lutte aussi dégoûtante.

Ces procédés ne sont pas loyaux, encore moins honnêtes. De deux choses l'une ; ou le *Nouveau-Monde* est un mauvais journal, ou il ne l'est pas. S'il est mauvais, que M. le G.-V. Cazeau ou Mgr. l'Archevêque de Québec signale dans un document officiel les erreurs qu'il enseigne et met en circulation, de même que le mal qu'il affectionne et encourage ; en conscience ils le doivent. S'il n'est pas mauvais, qu'ils le laissent donc poursuivre tranquillement sa route et vivre en paix : le bon sens, la justice et la religion l'exigent. En vérité, c'est odieux et révoltant de voir un journal, contre lequel on n'ose formuler tout haut aucune plainte sérieuse, en butte à une persécution aussi sournoise, et conduite avec autant d'acharnement.

Mais voici qui touche à l'affreux. Dans le diocèse de Québec, à l'époque de la nomination aux cures ou aux divers offices ecclésiastiques, on tient surtout compte du plus ou moins de zèle que les candidats ont mis et mettent à faire prévaloir les idées et opinions de M. le G.-V. Cazeau. Si un prêtre, qui est dans toutes les idées ultramontaines, se trouve peu avantageusement placé, au point de vue temporel, M. Cazeau s'en réjouit et laisse échapper cette parole : *Il pourrira là*. Un autre, au contraire, se donne-t-il, soit feinte ou conviction, comme embrassant toutes les manières de voir de M. Cazeau, de suite on le qualifie d'homme supérieur, et fut-il en réalité le plus triste personnage possible, sous tous les rapports, on lui confie, aussitôt que l'occasion s'en présente, l'un des postes les plus importants et les plus lucratifs. " Il faut, dit M. Cazeau, bien placer nos amis, ceux qui pensent comme nous, qui nous soutiennent. " J'hésiterais, en vérité, à enregistrer ces indignités si elles n'étaient pas partout connues dans le diocèse de Québec, même chez les laïques.

Qui aurait jamais pu imaginer que la nomination aux cures et à n'importe quel office ou bénéfice ecclésiastique deviendrait ainsi, contrairement à toutes les prescriptions du droit canonique, un moyen d'exercer une espèce d'apostolat en faveur des idées gallicanes et libérales ? Et pourtant c'est bien le cas, comme je viens de le dire, si bien le cas que des indignes, reconnus publiquement pour tels, comme l'abbé Chandonnet, par exemple, ont été maintenus dans les plus hautes positions par M. Cazeau, pour la raison qu'ils pensaient comme lui et défendaient ses idées ; tandis

que des prêtres d'un très-grand mérite ont été forcés de s'expatrier : parceque, tombés en disgrâce à cause de leurs idées ultramontaines, ils n'avaient d'autre perspective que de *pourrir* dans des positions qui deviennent intolérables quand elles durent toujours.

A ce propos, je rappellerai le nom d'un homme extrêmement vénérable par ses talents, son savoir et ses vertus, l'une de nos gloires nationales en un mot, et qui fut la triste victime de l'odieuse ligne de conduite que M. le G. V. Cazeau s'est fait un devoir de tenir à l'égard de ceux qui ne partagent pas ses manières de voir. Cet homme est M. Louis Proulx, mort l'an dernier, curé de Ste. Marie de la Beauce et vicaire général du diocèse de Québec.

Ce prêtre éminent, que la voix publique appelait à l'épiscopat, fut obligé de quitter l'archevêché de Québec d'abord, puis ensuite la cure de Québec à cause de M. Cazeau. On le relégua dans la Beauce. Le souvenir des déboires, que M. Cazeau lui avait fait éprouver, était toujours si présent à son esprit qu'au commencement de 1870, il écrivait à l'un de ses confrères, à propos du rédacteur de la *Gazette des Campagnes* : " Dites donc à ce jeune Monsieur que je lui conseille de cesser, au moins pour un temps, de défendre la vérité, s'il tient à se conserver. Si, malgré mon conseil, il continue dans la voie où il est entré, je louerai son courage comme héroïque, car il doit savoir que la Beauce est une *colonie pénale*. "

M. le G. V. Proulx ne se trompait pas : ce fut justement dans la Beauce qu'on voulut reléguer le dit rédacteur, en l'arrachant au Collège de Ste. Anne dans la même année 1870.

Et le R. P. Braun, pourquoi a-t-il laissé le diocèse de Québec, juste au moment où prêtres et laïques, de plus en plus émerveillés de son étonnant savoir, de plus en plus charmés de l'aménité de son caractère et de la facilité de son commerce, tenaient énormément à le conserver au milieu d'eux? Parce que M. le G. V. Cazeau, dont les idées ne cadraient pas avec celles du Révérend Père, le trouvait insupportable à cause de cela même. A force d'intrigues, il parvint à le faire éloigner. Il espérait que le bon Père Braun, partant de Québec, filerait tout droit en Europe pour y demeurer, mais il fut bien désappointé, et d'autres avec lui, lorsqu'il le vit ne pas aller plus loin que Montréal. Ah! Montréal! à ses yeux, c'est le refuge des pécheurs.

Le Père Braun avait été chargé à Québec de rédiger des constitutions pour des communautés de filles, et il les avait rédigées conformément aux lois canoniques. Comme on s'y attendait un peu, M. Cazeau ne les trouva pas conformes au *bon sens* : de là, l'origine de toutes les amertumes que le saint et savant jésuite a eu à dévorer pendant les dernières années qu'il a passées à Québec. Des sermons, qui battaient trop en brèche le libéralisme et le gallicanisme, vinrent ajouter à la somme de ses torts ; puis enfin l'influence dont il jouissait à titre si légitime, et qu'on regardait comme pernicieuse, finit par combler la mesure. C'est ainsi que parle et que parlera la véridique histoire.

Comme on le voit, M. le G. V. Cazeau sait au parfait son métier de catholique libéral. Tous les divers modes de persécution dont on peut user contre la vérité au profit de l'erreur, il les accepte et les emploie.

Mais là où il s'est en quelque sorte surpassé, c'est dans la question des registres dont le parlement local a eu à s'occuper pendant la dernière session. Cette question allait être résolue de façon à rendre à l'Eglise du Canada, sur un point au moins, le libre exercice de sa juridiction. M. Cazeau s'en émut ; et, lui, prêtre ; lui, grand vicaire ; lui, administrateur d'un archidiocèse, usa de son influence en cette occasion, non pour encourager les bonnes dispositions que montraient nos hommes politiques, pour les engager, les forcer même à donner à la question proposée une solution qui restreindrait les droits de l'Eglise. Le fait est indéniable ; il a été recueilli, juridiquement certifié, puis transmis à Rome.

Il y a de l'incroyable, de l'inconcevable même, là dedans ; une conduite semblable accuse un gallicanisme tellement outré qu'on l'aurait généralement désavoué dans les temps et les lieux où le gallicanisme exerçait autrefois le plus d'empire. On conçoit que des séculiers tentent d'usurper les droits de l'Eglise et de limiter sa juridiction ; mais ce qu'on ne conçoit guère, c'est que des prêtres, des dignitaires de l'Eglise poussent des séculiers à commettre ces excès.

Et en face de faits aussi nombreux que significatifs, M. le G.-V. Raymond de St. Hyacinthe viendra nous dire d'un front serein que nous nous inquiétons grandement à tort, à propos de libéralisme et de gallicanisme ; qu'il n'y en a nulle trace au Canada ! Pour le sûr, c'est trop fort. Ou nous rêvons avoir entendu M. Raymond émettre cette singulière proposition, ou il rêvait lui-même quand il l'a émise.

Rappelons-nous que le libéralisme soit-disant

catholique dénature, amoindrit parfois la vérité, sous prétexte qu'il est trop dur de la porter telle qu'elle est, *durus est hic sermo, et quis potest eum audire* ; qu'il la tient le plus souvent captive, au profit de l'erreur ; qu'une de ses maximes, c'est qu'on peut, lorsqu'on est constitué en autorité, poursuivre dans la voie fausse où l'on s'est engagé, afin de ne pas compromettre son influence et ses intérêts ; rappelons-nous cela et disons ensuite s'il est possible de nier sa présence et son action dans un seul des faits que j'ai rapportés.

Qu'on ne soit ni surpris, ni scandalisé, de me voir réunir en un seul faisceau tant d'intrigues, de violences, de honteuses manœuvres. Je le fais uniquement pour servir la cause du bien, et j'ai l'intime conviction de lui rendre par là, un très-grand service. On a voulu, non-seulement tenir certaines vérités captives, mais même les faire passer pour des erreurs condamnables et condamnées. Je dois donc, par amour de ces vérités, dont la société a grand besoin pour vivre, faire connaître, jusque dans leurs plus menus détails, les intrigues, les manœuvres, les violences employées dans ce coupable dessein, afin que l'on sache bien distinguer l'or pur de la doctrine du fumier de l'erreur.

Tant pis pour les hommes qui se sentent cruellement blessés par une réintégration de la vérité dans ses droits. Mon but n'est pas de les tourmenter, mais de remettre en honneur ce qu'ils ont malheureusement foulé aux pieds. S'ils avaient suivi le précepte du Seigneur, qui nous ordonne d'aimer la vérité plus que nous-mêmes, ils n'auraient rien à souffrir aujourd'hui. Puisque, vu leur position, ils ont plus efficacement servi l'er-

reur que nombre d'autres moins importants, il est nécessaire qu'ils soient connus et appréciés à leur juste valeur.

En haine de la vérité, on a aussi atrocement calomnié ceux qui combattaient l'erreur, puis exalté outre mesure ceux qui la favorisaient. Dans l'intérêt des principes vraiment catholiques, il faut détruire cette œuvre d'iniquité, et par conséquent rendre à chacun ce qui lui est strictement dû. D'ailleurs, comme le présent sera bientôt le passé et qu'il aura son histoire, il importe de protester contre le mensonge et la calomnie afin qu'ils ne la burinent point à leur guise.

J'ai, je pense, suffisamment démontré qu'il y a du libéralisme catholique en Canada. J'ai même fait voir qu'il y est puissant et qu'il tend à s'y fortifier chaque jour davantage.

Cette démonstration m'a forcé à remettre en lumière et à grouper certains actes dont j'aurais infiniment mieux aimé ne pas évoquer le souvenir, si la grandeur du mal, qu'a produit dans tous les rangs de notre société à peu près la funeste erreur que je combats, avait pu être autrement bien comprise. Mais j'ai la preuve depuis longtemps que parler à demi-mot ne suffit plus. Je me suis donc décidé à parler franc et net.

De nombreux et solennels avertissements ont été donnés de toutes parts ; d'incessants cris d'alarme ont été poussés : tout a été inutile. On n'a tenu compte de rien ; on a même semblé s'opiniâtrer davantage à poursuivre dans une voie fautive et mauvaise. Comme l'abîme, où conduit le libéralisme-catholique est sans fond et ne rend jamais ses victimes ; comme nous sommes, au jugement des plus clairvoyants, sur le bord de cet

abîme, j'ai cru qu'il était très-opportun de crier le plus fort possible, jusqu'à abasourdir même : " Ho-là ! il est temps de s'arrêter. Considérez et voyez combien triste est la voie parcourue. Si rebrousser chemin ne vous agrée pas, au moins n'allez point plus loin."

J'ai qualifié de détestables, d'odieux, d'affreux même les actes libéraux que j'ai passés en revue et je ne pense pas avoir eu tort. Je ne le regrette point. Quant aux personnes de qui ont procédé ces actes, je les regarde comme illusionnées, mais de bonne foi, au moins jusqu'à un certain point, dans leur illusion.

Mon désir le plus ardent serait de les voir ouvrir enfin les yeux à la lumière, reconnaître qu'elles sont dans l'illusion et réparer le passé par un dévouement sans bornes à la sainte cause de la vérité. Grand Dieu ! quelle noble défaite l'on subit, lorsqu'on se laisse vaincre par la vérité ! Mais que ce mot *défaite* est impropre ici ! Pareille défaite n'est-elle pas en réalité le plus beau et le plus glorieux de tous les triomphes ? Il n'est honteux de se laisser vaincre que par le mal ou l'erreur.

Outre les faits que j'ai rapportés, je pourrais en citer nombre d'autres qui mèneraient à la même conclusion. J'en remplirais même des volumes ; mais, à quoi bon ? puisque la preuve que je m'étais engagé à fournir est dès à présent irréfutablement faite.

Il ne me reste plus à établir que, en dépit des dénégations de M. le G. V. Raymond, il y a aussi du gallicanisme parmi nous. Il y en a tant, il est si saillant qu'il nous crève les yeux. Je n'ai vraiment qu'à lever la main et à dire : Regardez bien ; tenez, le gallicanisme est ici, il est là, il se montre quasi partout.

Afin qu'on le reconnaisse de suite en le fixant et qu'on ne se jette point dans des discussions inutiles relativement à son existence, je rappellerai quel est son caractère essentiel.

Le gallicanisme refuse de reconnaître l'Eglise comme société indépendante et parfaite, ayant ses droits propres et imprescriptibles, et il veut l'asservir à l'Etat. Il accorde en conséquence à la puissance civile le droit de s'ingérer dans les affaires ecclésiastiques, d'examiner, de juger les causes qui sont du seul ressort de la puissance spirituelle, et de se prononcer sur ses causes.

Cela étant rappelé et par là même admis, j'attirerai l'attention sur ce fait capital et patent qu'en Canada l'enseignement du droit civil s'est constamment donné par le passé, et se donne encore actuellement par l'intermédiaire de livres gallicans, au moyen surtout des œuvres très-gallicanes de Pothier que l'on continue de regarder comme le prince de la science du droit civil.

Or, force nous est d'admettre le principe suivant : à moins d'une dérogation aux lois de la nature, la moisson est nécessairement de même espèce que la semence. Si vous semez du blé, vous récolterez du blé ; si vous semez du seigle, vous récolterez du seigle ; si vous semez de l'ivraie, vous récolterez de l'ivraie. L'enseignement n'étant qu'une semence déposée dans l'esprit, il faut donc absolument admettre, sans qu'il soit besoin de pousser plus loin les investigations, que, puisqu'en Canada l'on a régulièrement semé, depuis près de deux siècles, du gallicanisme dans l'enseignement du droit civil, on a récolté du gallicanisme en abondance et qu'il domine dans nos lois.

Ce raisonnement est fort clair, mais il est aussi d'une force qui défie tous les arguments du monde

de pouvoir l'ébranler. L'honorable juge J. H. Baudry, à la page 2 de son *Code des Curés*, n'a pu s'empêcher de s'incliner devant lui et de reconnaître que les faits le confirment avec une telle rigueur et une telle précision qu'on pourrait les dire mathématiques.

Parlant des *matières qui sont du ressort des deux autorités*, (ecclésiastique et civile), il dit : " La plupart des auteurs qui, en France, sous le régime qui s'appliquerait au Canada, ont traité ces matières, étaient plus ou moins Jansénistes, parlementaires ou gallicans, et plusieurs de leurs ouvrages ont été mis à l'*Index* ; Néanmoins ces écrivains, à défaut d'autres, ont fait autorité dans nos cours de justice, et ont, jusqu'à un certain point, fixé notre jurisprudence, en sorte qu'il ne faudrait rien moins qu'une législation spéciale pour la changer."

Ainsi, de l'aveu même de l'hon. juge Baudry dont on ne saurait assurément récuser le témoignage comme suspect à propos de la question que je traite, nous sommes pour un grand nombre, j'entends, des gallicans de vieille roche, des gallicans munis du meilleur des brevets.

Et ce bon M. Baudry, qui affecte un moment de regretter que notre législation soit trop entachée de gallicanisme, fait de son mieux pour nous convaincre dans le cours de son *Code*, que nous serions bien difficiles si nous en rêvions une autre plus parfaite. Il déclare de son propre mouvement que des ouvrages mis à l'*Index* font ici autorité en matière de jurisprudence, et malgré cela, il dépense son temps, son encre et son papier à la défense des doctrines que renferment ces ouvrages. Il ne se contente pas d'autant ; il en vient

jusqu'à exprimer le désir que notre législation devienne plus gallicane qu'elle n'est. En effet, à propos de certains articles qu'une disposition de la loi déclare devoir être appliqués aux paroisses canoniques non érigées civilement ainsi qu'aux missions, il fait la remarque suivante :

“ Cette disposition pouvait être utile dans le commencement ; aujourd'hui elle ne l'est plus également et *aurait être rappelée*. . . . En refusant aux missions et aux paroisses simplement canoniques la cotisation compulsoire sur les fidèles, on les obligera de se faire reconnaître civilement, et on mettra fin à des difficultés sans nombre qui surgissent de l'absence de la reconnaissance civile. *Il faudrait donc rappeler cette disposition* et ne donner effet qu'aux autres articles rédigés pour les paroisses reconnues civilement. ”

Et quel moyen M. le juge Baudry suggère-t-il pour *mettre fin aux difficultés sans nombre* qu'il plaira à nos hommes de loi de soulever pour empêcher la reconnaissance civile ? Il serait bon de l'indiquer. Je pense que le meilleur serait de décréter que toute paroisse canoniquement érigée devient par la même, paroisse civile ; le pouvoir séculier *mettrait ainsi fin à des difficultés sans nombre*, que des légistes mal disposés et tracassiers, opposent au libre exercice de la juridiction ecclésiastique.

Quoiqu'il soit bien établi, de par l'autorité de M. le juge Baudry, que notre législation, prise *in globo*, soit gallicane d'une façon pas mal alarmante, je prierai ceux qui seraient encore incrédules sur ce point, ou qui feindraient de l'être, de passer en revue quelques unes de nos lois et

de dire ce qu'ils en pensent après ce nouvel examen.

Nous avons des lois qui exigent que l'Eglise, pour posséder, reçoive l'autorisation de l'Etat, et, d'après les mêmes lois, l'Eglise en un grand nombre de cas, ne peut posséder que dans certaines limites déterminées par l'Etat. Et cependant le *Syllabus* dit que l'Eglise est une société véritable, parfaite, complètement indépendante ; qu'elle a ses droits propres et imprescriptibles que lui a conférés son divin Fondateur ; que ce n'est pas au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Eglise ni dans quelles limites elle doit les exercer : qu'enfin, par le fait de son existence, elle a plein droit d'acquérir et de posséder.

Nous avons des lois qui entravent le libre exercice de la juridiction ecclésiastique, notamment dans tout ce qui concerne l'érection des évêchés et des paroisses, etc. Et cependant le *Syllabus* dit que le pouvoir ecclésiastique doit exercer son autorité sans avoir besoin de demander auparavant et d'obtenir la permission ou l'assentiment du gouvernement civil.

Nous avons des lois qui ne reconnaissent nullement les immunités ecclésiastiques, surtout les immunités personnelles. Et cependant le *Syllabus* et le droit canon disent qu'elles doivent être respectées tant que le Souverain Pontife n'a pas été consulté et n'a pas accordé de dispense à cet égard.

Nous avons des lois qui mettent les écoles sous le contrôle absolu de l'Etat ; qui laissent aux seuls laïques, désignés par lui à cet effet, le choix comme l'approbation des maîtres et de la plupart des livres à mettre aux mains des enfants. Et cependant le *Syllabus* dit que l'Etat outre-

ses pouvoirs quand il s'attribue la pleine et entière direction des écoles publiques et populaires, ne tenant aucun compte du droit divin qu'a l'Eglise, eût égard à la mission qu'elle a d'enseigner toute vérité, de s'occuper de la direction des écoles, du régime des études, du choix ou de l'approbation des maîtres.

Nous avons sur le mariage des lois qui empiètent sur les droits et l'autorité spirituelle de l'Eglise, et qui blessent gravement sa doctrine. Et cependant le *Syllabus* dit formellement que les causes matrimoniales ne sont pas de la compétence du pouvoir civil, et qu'il ne lui appartient pas de créer des empêchements.

Enfin, ici, en Canada, quand l'Eglise demande à l'Etat de reconnaître ses lois ou quelque-une de ses lois, ce que l'Etat doit s'empresser de faire pour être dans l'ordre, il ne les considère pas comme des lois toutes faites, obligeant déjà en conscience, indépendamment de sa sanction ; mais il les regarde comme de simples bills, de purs projets de lois proposés à son examen et à la discussion de ses chambres ; puis il les sanctionne, quand il lui plaît d'avoir cette condescendance, en modifiant, retranchant ou ajoutant ce que bon lui semble. Et cependant l'enseignement catholique nous dit que l'Eglise confectionne elle-même ses lois, indépendamment de la puissance séculière, et que c'est un devoir pour l'Etat de les reconnaître et de s'y soumettre.

Désire-t-on d'autres preuves de l'existence du gallicanisme parmi nous ? Il est facile de les donner, de les accumuler même.

Qu'on se rappelle le fameux procès Guibord et qu'on dise si l'on n'a pas tenté alors de faire con-

sacrer, par une sentence de juge, les principes les plus gallicans qu'il soit possible d'imaginer. Le seul fait qu'un tribunal civil s'est constitué pour demander compte à l'autorité ecclésiastique de l'exercice de ses droits propres, même spirituels, et pour se prononcer sur la légitimité ou l'illégitimité de ses actes, accuse la force du gallicanisme parmi nous. S'il ne se sentait pas fort, il n'oserait pas autant.

Qu'on se rappelle l'accueil extrêmement favorable qu'on a fait, en plusieurs endroits, au *Manifeste du Correspondant* et aux *Observations* de Mgr. d'Orléans, deux pièces encore plus gallicanes que libérales, et qu'on dise si les choses se seraient ainsi passées dans le cas où il n'y aurait point eu de gallicanisme parmi nous ? Naturellement, il fallait partager les principes et les idées contenues dans ces pièces pour se donner la peine de les réimprimer ici, de les publier à grands frais, de les faire valoir et de les défendre avec chaleur contre ceux qui les attaquaient.

Qu'on se rappelle ce que le *Journal de Québec*, qui a des inspirateurs influents et qui est l'organe d'une école nombreuse, a répondu pendant des semaines et des mois au *Nouveau-Monde*, réclamant pour l'Eglise de Montréal le libre exercice de ses droits. N'a-t-il pas invoqué et développé dans la mesure de ses forces tous les principes gallicans, et n'a-t-il pas fini par prétendre qu'une Eglise particulière ne jouit pas des libertés de l'Eglise universelle et qu'elle est sous la dépendance de l'Etat ? D'après ce principe, c'en serait bientôt fait des libertés de l'Eglise universelle elle-même. S'il n'y avait point de gallicanisme en Canada, y parlerait-on publiquement de cette façon et recevrait-

on de nombreuses félicitations, des encouragements même, pour avoir ainsi parlé ?

Qu'on se rappelle encore le long et douloureux martyre que l'on continue de faire subir au saint évêque de Montréal parce que, comme un autre Thomas de Cantorbery, il veut conserver intactes les libertés de son Eglise. Quelles misères ne lui a-t-on pas créées et ne lui crée-t-on pas tous les jours encore en poussant le pouvoir civil à intervenir, sitôt que le vénérable prélat entreprend d'exercer les droits qui lui ont été conférés par sa nomination au siège qu'il occupe ? Et l'on nierait qu'il y eût du gallicanisme là-dedans ! Pour sûr, ce serait un peu fort.

Qu'on se rappelle enfin, car il faut en finir, le vacarme qu'on a soulevé autour de la chaire de Notre-Dame de Montréal, quand le R. P. Braun y a proclamé les doctrines du *Syllabus*, à l'occasion des *Noces d'Or* de Mgr. Bourget. En cette circonstance, les gallicans et les libéraux ont été tellement exaspérés qu'ils n'ont pas eu l'habileté de se déguiser un tant soit peu. Le révérend Père n'a fait qu'une simple exposition de doctrine et s'est tenu à mille lieues de tout ce que l'on pourrait appeler *personnalité*. Malgré cela, on a crié à l'insulte, à l'injure et à l'outrage de tout un monde d'auditeurs. Puisque tant de personnes ont été insultées, injuriées et outragées par un sermon qui flagellait surtout le gallicanisme, mais qui ne le flagellait qu'en termes très-généraux, il faut bien qu'il y ait du gallicanisme au sein de notre société et que même il y ait en quelque sorte acquis droit de cité. Autrement, comment expliquer ce vacarme et ces clameurs ?

Maintenant, la conclusion à tirer de tout ce que

j'ai dit et démontré, c'est que contrairement à la négation de M. le G. V. Raymond, il y a malheureusement en Canada beaucoup de libéralisme et de gallicanisme.

Cependant si chacun de nous veut y mettre de la bonne volonté, M. le G. V. Raymond et M. le G. V. Cazeau en tête, il est à espérer qu'avant longtemps on pourra écrire en toute vérité : "*En Canada, il n'y a plus ni libéralisme ni gallicanisme.*" C'est dans l'unique espoir de contribuer à cet heureux résultat que je me suis permis de contredire M. le G. V. Raymond, et de lui soumettre les faits les plus saillants qui m'autorisaient à le contredire.

